Décision n° 2015-0045
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 20 janvier 2015
autorisant diverses sociétés à utiliser des fréquences assignées
pour leur réseau radioélectrique indépendant
du service mobile terrestre ou maritime

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment les articles L.41 à L.43, R.20-44-05 à R.20-44-26 et D.406-05 à D.406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L.32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2015 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu les demandes présentées par les sociétés mentionnées en annexe ;

Après en avoir délibéré le 20 janvier 2015 ;

Décide :

Article 1 – Les sociétés citées dans l'annexe jointe sont autorisées à utiliser les fréquences qui y sont mentionnées, pour l'exploitation de leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile terrestre ou maritime, dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Article 2 – La présente autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques est attribuée à compter de la présente décision jusqu'au 31 décembre 2020.

Les titulaires font connaître à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes leur souhait de voir renouveler la présente autorisation d'utilisation de fréquences dans les conditions qui leur seront notifiées au moins un an avant sa date d'échéance.

Article 3 – La présente décision ne dispense pas de la délivrance des autres autorisations nécessaires à la mise en place des réseaux concernés, notamment de l'avis ou de l'accord de l'Agence nationale des fréquences en application de l'article R.20-44-11 du CPCE.

Article 4 – Les titulaires de la présente autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques sont assujettis au paiement des redevances annuelles, domaniale de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion, selon les modalités fixées par le décret n° 2007-1532 modifié et son arrêté d'application du 24 octobre 2007 modifié, susvisés.

Article 5 – Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 20 janvier 2015 Le Président

Sébastien SORIANO

Annexe à la décision n° 2015-0045
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 20 janvier 2015

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants
Création
Autorisation jusqu'au 31/12/2020

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
201400926	SOC D'AMENAGEMENT DE SAINT SORLIN SAMS	73 ST SORLIN D ARVES	1 UHF
201400987	COMMUNAUTE AGGLO SOPHIA ANTIPOLI	06 TOURRETTES SUR LOUP	2 UHF
201401063	COMPTOIR AGRICOLE	67 ERSTEIN	6 UHF
201401216	VCF NORMANDIE CENTRE	14 TROUVILLE SUR MER	1 UHF
201401243	SCI CHAMPAGNE	83 TANNERON	2 UHF
201401318	CHATEAU GRUAUD LAROSE	33 ST JULIEN BEYCHEVELLE	1 UHF*
201401322	CENTRE HOSPITALIER PIERRE OUDOT	38 BOURGOIN JALLIEU	2 UHF
201401330	EARL PEPINIERES MILLET	84 PIOLENC	1 UHF
201401332	COMMUNE D'ARS EN RE	17 ARS EN RE	1 VHF
201401334	SOC BOURBON TRAVAUX PUBLICS	97 LE PORT	3 VHF*
201401337	SOC BEARNAISE DE GESTION	64 MONT	1 UHF
201401338	COLA RHONE ALPES AUVERGNE	48 LE MONASTIER PIN MORIES	1 UHF
201401339	SODEXO ENERGIE ET MAINTENANCE	92 PUTEAUX	1 UHF
201401341	COMMUNE DE CLAMART	92 CLAMART	8 UHF
201401342	MAIN SECURITE	13 MARSEILLE	1 UHF
201401343	FERRERO CHEZ STRALOG	10 PONT STE MARIE	2 UHF
201401344	SCENEO	62 LONGUENESSE	1 UHF
201401345	GAZ OPALE	59 DUNKERQUE	1 UHF
201401346	GRUPO ANTOLIN VOSGES	88 RUPT SUR MOSELLE	1 UHF
201401347	JOST LOGISTIC	67 HOERDT	1 UHF*
201401348	SYNDICAT LOCAL ECOLE DE SKI	38 SARCENAS	1 VHF
201401349	GALERIE SAINT JOSEPH	38 GRENOBLE	2 UHF
201401350	MAIRIE DE NEUILLY PLAISANCE	93 NEUILLY PLAISANCE	1 UHF
201401351	ASSOCIATION SONGO	44 NANTES	1 UHF
201401352	ETABLISSEMENTS COUTANT	36 LANGE	1 UHF
201401354	HACHETTE LIVRE	92 VANVES	2 UHF
201401355	DEPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE	44 NANTES	1 UHF
201401356	COMMUNE D'AUBERVILLIERS	93 AUBERVILLIERS	2 UHF
201401357	FCH	76 ANNEVILLE AMBOURVILLE	2 UHF
201401358	DALKIA	62 ST MARTIN BOULOGNE	1 UHF
201401359	IPODEC NORMANDIE	76 LE HAVRE	1 UHF
201401361	MAIN SECURITE	69 ST CYR AU MONT D'OR	2 UHF
201401362	ENTREPRISE VALERIAN	76 ROGERVILLE	1 UHF
201401362	ENTREPRISE VALERIAN	76 ROGERVILLE	2 UHF*
201401364	CONSEIL GENERAL DE LA DROME	26 VALENCE	2 UHF
201401365	KLEPIERE MANAGEMENT	76 GONFREVILLE L ORCHER	1 UHF
201401366	STEF LOGISTIQUE ST DIZIER	54 LUDRES	1 UHF
201401367	SYNDICAT ESF LES CARROZ	74 ARACHES LA FRASSE	2 VHF
201401368	DASSAULT AVIATION	33 MERIGNAC	1 UHF
201401369	LES BARONS	83 TANNERON	2 UHF

* : les fréquences marquées d'un astérisque sont attribuées en partage et sans garantie de protection, pour une utilisation de façon localisée autour d'un site dont l'emplacement peut varier dans le temps

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
201401370	TELEPENTE DES GETS LA TURCHE	74 LES GETS	1 VHF
201401371	EIFFAGE CONSTRUCTION	31 TOULOUSE	1 UHF
201401372	AZUR SECURITE PROTECTION	06 NICE	1 UHF
201401373	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	42 ST ETIENNE	1 VHF
201401374	SERIS SECURITY	66 PERPIGNAN	1 UHF
201401375	EIFFAGE TP	73 ST MARTIN DE LA PORTE	8 UHF
201401375	EIFFAGE TP	73 ST MARTIN DE LA PORTE	8 UHF
201401375	EIFFAGE TP	73 ST MARTIN DE LA PORTE	8 UHF
201401375	EIFFAGE TP	73 ST MARTIN DE LA PORTE	8 UHF
201401376	OUTAREX	91 ARPAJON	1 UHF
201401377	ECOMAT	35 ST PIERRE DE PLESGUEN	1 UHF
201401378	SOBECA	69 ST PRIEST	2 UHF*
201401380	HOLCIM	17 LA ROCHELLE	2 UHF
201401381	OFFICE TOURISME ET DES CONGRES	06 MANDELIEU LA NAPOULE	1 UHF
201401382	VCF NORMANDIE CENTRE	76 ROUEN	1 UHF
201401383	VCF NORMANDIE CENTRE	28 VOVES	1 UHF
201401384	CLUB DES AMIS DES VEHICULES	16 MAINXE	1 VHF*
201401386	ECOMAT	53 LAVAL	1 UHF
201401389	FIDUCIAL PRIVATE SECURITY	79 CHAURAY	2 UHF
201401390	LEROY MERLIN FRANCE	33 BORDEAUX	1 UHF
201401391	ROC PYRENEES SECURITE	31 TOULOUSE	1 UHF
201401392	STADE BORDEAUX ATLANTIQUE	33 BORDEAUX	8 UHF
201401393	COOP ALPI	94 IVRY SUR SEINE	1 VHF
201401395	CENTRE JEAN VILAR	49 ANGERS	1 UHF
201401396	AMCS TECHNOLOGIES	75 PARIS	1 UHF
201401397	RAZEL BEC	97 LE PORT	3 UHF
201401399	SMAT EN PAYS TALMONDAIS	85 TALMONT ST HILAIRE	1 VHF
201401400	COMMUNE DE SAINT MARTIN DE RE	17 ST MARTIN DE RE	1 VHF
201401401	COMMUNE DE JARD SUR MER	85 JARD SUR MER	1 VHF
201401402	SOLUMAT	77 VILLENEUVE LE COMTE	4 UHF
201401403	SICRA ILE DE FRANCE	77 MONTEVRAIN	3 UHF
201401404	LES MARMOTTONS	73 TIGNES	1 UHF*
201401405	ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INT	77 VERT ST DENIS	1 UHF
201401406	FENWICK LINDE	86 CENON SUR VIENNE	1 UHF
201401410	TOTAL RAFFINAGE CHIMIE	76 ROGERVILLE	2 UHF
201401411	BOUYGUES BATIMENT IDF	92 NANTERRE	3 UHF
201401412	VCF NORMANDIE CENTRE	14 VERSON	1 UHF
201401413	DGSI	93 LA COURNEUVE	2 UHF
201401414	SOCIETE METTALURGIQUE DE GRAY	70 GRAY	1 UHF
201401415	TOTAL RAFFINAGE FRANCE	44 DONGES	1 UHF
201401416	ASSOC DEPAR PROTECTION CIVILE	15 AURILLAC	2 VHF
201401417	IDEA BUS	29 CONCARNEAU	2 UHF
201401418	CEGELEC NORD INDUSTRIE	59 LOON PLAGE	1 UHF
201401419	EIFFAGE CONSTRUCTION TERTIAIRE	75 PARIS	2 UHF
201401420	EIFFAGE CONSTRUCTION TERTIAIRE	75 PARIS	4 UHF
201401421	EIFFAGE CONSTRUCTION EQUIPEMENTS	91 CORBEIL ESSONNES	1 UHF
201401422	SL SECURITE PRIVEE	92 COURBEVOIE	1 UHF*
201401423	ASER SAS	92 BOIS COLOMBES	2 UHF
201401424	COMMUNE DE CESSON SEVIGNE	35 CESSON SEVIGNE	2 UHF
201401426	MAGASINS GALERIES LAFAYETTE	13 MARSEILLE	1 UHF

* : les fréquences marquées d'un astérisque sont attribuées en partage et sans garantie de protection, pour une utilisation de façon localisée autour d'un site dont l'emplacement peut varier dans le temps

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
201500001	QPARK INVEST	62 BOULOGNE SUR MER	2 UHF
201500002	Q PARK INVEST	22 ST BRIEUC	2 UHF
201500004	OUEST EUROPE SECURITE	76 BOIS GUILLAUME	1 UHF*
201500007	CLUB RADIO ASSISTANCE BIGNAN	56 BIGNAN	1 VHF*
201500009	COMMUNE DE SAINT ETIENNE	42 ST ETIENNE	1 UHF*
201500010	AVITAIR	59 LESQUIN	1 VHF
201500012	SCM LA FONTAINE	63 CLERMONT FERRAND	1 UHF
201500015	TROISIEME OEIL PRODUCTIONS	75 PARIS	1 UHF
201500016	ECOMAT	56 VANNES	1 UHF

* : les fréquences marquées d'un astérisque sont attribuées en partage et sans garantie de protection, pour une utilisation de façon localisée autour d'un site dont l'emplacement peut varier dans le temps